



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

S/16/13
DISTRIB. RESTREINTE

Original : anglais
3 juin 2015

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Seizième session

**MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE :
PROGRES INSTITUTIONNELS ET DOMAINES D’ACTION PRIORITAIRES**

MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE : PROGRES INSTITUTIONNELS ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Introduction

1. Le présent document a pour objet d'informer les Membres des progrès transformationnels réalisés par l'OIM sur les questions complexes relatives à la migration, à l'environnement et au changement climatique, ainsi que de ses contributions concernant la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à la 21^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (COP 21 – Paris, 2015) ainsi qu'à d'autres processus décisionnels pertinents qui ont lieu en 2015.

Faits nouveaux institutionnels concernant la migration, l'environnement et le changement climatique

2. L'OIM est active dans ce domaine depuis le début des années 1990. Ces dernières années, elle a établi un programme de travail multiforme portant sur la politique, la recherche, la création d'outils de collecte de données et le développement de la collecte de données, le renforcement des capacités, les mesures de sensibilisation, l'élargissement des partenariats, le droit international de la migration, la communication, la gestion des connaissances, la collecte de fonds et les activités opérationnelles.

3. En considération du rôle de plus en plus important que joue l'OIM dans la gouvernance mondiale de la migration environnementale, les Membres ont choisi de débattre de la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique à plusieurs occasions depuis 2007, à des sessions du Comité permanent des programmes et des finances (documents SCPF/71 et S/14/8) et du Conseil (documents MC/INF/288 et MC/2239/Rev.1), ainsi que dans le cadre du Dialogue international sur la migration en 2008, en 2011 et en 2012.

4. Une étape décisive a été franchie l'année dernière sur le plan institutionnel, puisque cette thématique a été examinée à la 14^e session du Comité permanent, mais aussi à la 105^e session du Conseil, où un débat et un déjeuner de haut niveau, ainsi qu'une exposition ont été consacrés à la mobilité humaine dans le contexte des modifications de l'environnement et du changement climatique.

5. Compte tenu d'un certain nombre d'éléments – la demande des Membres visant à ménager une place plus importante aux questions de migration dans le contexte du changement climatique et des modifications de l'environnement ; l'importance accrue accordée à la migration environnementale et d'origine climatique dans les programmes d'action internationaux ; le resserrement de la coopération avec des partenaires spécialistes des questions environnementales et climatiques ; la multiplication des activités traitant de la migration, de l'environnement et du changement climatique ; et les recommandations formulées dans la révision structurelle de l'OIM effectuée en 2014 – le Directeur général a créé, le 1^{er} janvier 2015, une Division Migration, environnement et changement climatique au sein du Département de la gestion des migrations, au Siège de l'OIM à Genève.

6. La multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique s'est imposée dans le programme institutionnel de l'OIM selon un double

processus : d'une part, les activités opérationnelles menées dans le monde se sont développées pour répondre aux besoins des migrants environnementaux et, d'autre part, un travail conceptuel et d'orientation approfondi a été engagé pour définir les questions. C'est dans ce contexte qu'a été établie la nouvelle Division, afin de mieux articuler les activités d'orientation et de collecte de données et les opérations de l'OIM.

7. La Division Migration, environnement et changement climatique est la première unité institutionnelle d'une organisation internationale qui s'occupe exclusivement des questions relatives à la mobilité humaine sous l'angle du climat et de l'environnement. Sa création témoigne de l'importance que revêtent le changement climatique et la migration, ainsi que de la détermination de l'OIM à s'attaquer aux questions de mobilité humaine dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles.

8. La Division est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser, d'appuyer et de coordonner l'élaboration de lignes d'action pour la mise en œuvre d'activités assorties d'un volet migration, environnement et changement climatique. Elle formule des stratégies mondiales visant à répondre à la mobilité humaine dans le contexte des modifications de l'environnement sous l'angle de la dégradation des sols, des catastrophes naturelles et des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance. En outre, elle intègre les facteurs environnementaux et climatiques dans d'autres secteurs de gestion des migrations, et introduit les questions de migration dans les processus mondiaux et régionaux externes qui s'occupent du climat et de l'environnement.

9. La Division se concertera et coopérera avec tous les autres départements de l'OIM car ses activités concernent diverses entités institutionnelles. Elle collaborera plus particulièrement avec les départements de la gestion des migrations, de la coopération internationale et des partenariats, ainsi que des opérations et des situations d'urgence pour aborder, sous l'angle de la mobilité humaine, les articulations entre l'adaptation au changement climatique, les catastrophes naturelles, l'environnement et la migration, afin de stimuler un développement durable et de promouvoir des migrations gérées dans le respect des droits de l'homme.

10. Pour atteindre ses objectifs, la Division a donné la priorité au renforcement des capacités internes et à l'élaboration de lignes d'action. La publication *Migration Initiatives 2015 : Regional Strategies* souligne que la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique est un grand sujet de préoccupation d'envergure mondiale, et qu'elle est considérée comme un domaine d'action prioritaire dans toutes les stratégies régionales de l'Organisation, dont les besoins de financement sont estimés à 8 millions de dollars E.-U.. C'est pourquoi la Division assurera, en septembre 2015, sa première formation interne à l'intention des collègues des bureaux régionaux et des bureaux à fonctions spéciales qui seront nommés coordonnateurs pour les questions de migration, d'environnement et de changement climatique, afin que le personnel de l'OIM soit en mesure d'élaborer des activités dûment axées sur cette thématique. En outre, eu égard à la complexité des tâches précitées, les ressources allouées à la Division seront reconsidérées à l'occasion du processus budgétaire 2016.

La migration en cette année d'action mondiale sur le climat et au-delà

11. L'OIM est déterminée à contribuer à une action ambitieuse sur le climat et à aider la société à s'adapter aux défis actuels et futurs du changement climatique. En 2015, une attention particulière sera portée à sa contribution aux négociations du nouvel accord sur le

changement climatique qui devrait normalement être adopté lors de la COP 21, qui se tiendra en décembre à Paris.

12. Il est aujourd'hui admis que les mouvements de personnes sont intrinsèquement liés au changement climatique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, on prévoit que le changement climatique entraînera une augmentation des déplacements de personnes tout au long de ce siècle¹. Des travaux de recherche et des consultations portent à croire que les corrélations entre les incidences du changement climatique et les migrations sont de plus en plus étroites, ce qui montre que les conséquences du réchauffement planétaire sous-tendent déjà la mobilité humaine.

13. Selon les données disponibles, un grand nombre de personnes sont touchées par des catastrophes naturelles dans le monde. S'appuyant sur des données par pays recueillies par l'OIM à l'échelle mondiale, l'Observatoire des situations de déplacement interne² estime que les catastrophes naturelles ont provoqué le déplacement interne de 22 millions de personnes en 2013, et de plus de 164 millions de personnes entre 2008 et 2013.

14. Les travaux de l'OIM sur la migration, l'environnement et le changement climatique reposent sur l'idée selon laquelle des stratégies de mobilité humaine permettent de formuler des politiques relatives au changement climatique mieux adaptées, et présupposent que les politiques migratoires ne peuvent ignorer les facteurs environnementaux et climatiques. C'est pourquoi l'OIM s'emploie, de concert avec de multiples partenaires, à faire en sorte que la mobilité humaine figure à l'ordre du jour des négociations en vue du nouvel accord mondial sur le changement climatique qui doit être signé lors de la COP 21 à Paris, en décembre 2015.

15. L'OIM est déterminée à introduire les questions de mobilité humaine dans tous les piliers du nouvel accord, à savoir l'adaptation (y compris la migration assistée en tant que stratégie d'adaptation au changement climatique), les pertes et préjudices liés aux déplacements, l'atténuation et les incidences de la migration sur la dégradation de l'environnement, le financement (y compris les éventuels transferts financiers vers les pays en développement vulnérables au changement climatique), le développement et les transferts technologiques (y compris les contributions et les investissements de la diaspora), et le renforcement des capacités à l'appui des efforts déployés par les responsables politiques pour relever les nombreux défis de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique.

16. Les activités de l'OIM qui se rapportent à la dégradation de l'environnement dans le contexte du changement climatique s'inscrivent dans le prolongement des délibérations des organes directeurs en 2014 et sont conformes aux engagements pris lors du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général des Nations Unies (New York, 2014), à la troisième Conférence internationale sur les petits Etats insulaires en développement (Samoa, 2014), et à la 20^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Pérou, 2014). Elles sont également en accord avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), qui a été adopté en mars 2015.

¹ IPCC, *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects*, Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 2014), chapitre 12. Disponible à l'adresse : <https://ipcc-wg2.gov/AR5/report/full-report/>.

² IDMC/Conseil norvégien pour les réfugiés, *Global Estimates 2014: People Displaced by Disasters* (Genève, 2014).

17. Pour que la migration figure dans le nouvel accord sur le changement climatique qui doit être négocié à Paris à la fin de l'année, l'OIM articule son action autour de plusieurs axes.

- a) Elle produit des documents techniques en collaboration avec le Groupe consultatif sur le changement climatique et la mobilité humaine³, qui sont soumis au Secrétariat de la CCNUCC et aux parties aux négociations. Ces documents portent sur l'élaboration de directives techniques et sur la fourniture d'un soutien politique général concernant l'incorporation de la migration dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions prévues déterminées au niveau national.
- b) L'OIM renforce ses partenariats stratégiques pour conférer une visibilité plus grande à la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du climat et améliorer l'action sur les questions y afférentes, notamment avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour ce qui est du lien entre la terre et la migration, et avec l'Initiative Nansen sur les questions de déplacements transfrontaliers dus à une catastrophe. Elle met sur pied des activités avec d'autres acteurs importants, tels que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'Organisation météorologique mondiale, le Forum sur la vulnérabilité climatique, l'Observatoire des situations de déplacement interne et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes. En outre, elle fait des déclarations officielles sur les questions de migration à d'importants processus sur le climat conduits par des organismes tels que l'Organisation internationale du Travail, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la Santé.
- c) L'OIM produit de nouveaux éléments probants sur les interconnexions complexes entre la migration et le changement climatique, en menant un projet de recherche et de renforcement de la cohérence politique intitulé Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques, qu'elle mène dans six pays pilotes, en réalisant le premier Atlas mondial sur la migration environnementale, et en publiant divers aide-mémoire et fiches d'information, ainsi que des ouvrages tels que *IOM Outlook on Migration, Environment and Climate Change* et *The State of Environmental Migration 2014 – A Review of 2013*.
- d) L'OIM s'emploie à renforcer les capacités permettant aux responsables politiques de répondre aux chances et aux défis de la mobilité humaine. A cet égard, elle a élaboré un programme complet de renforcement des capacités, qui comprend le premier manuel de formation sur la migration, l'environnement et le changement climatique ainsi que des sessions de formation connexes, avec l'appui du projet Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques, financé par la Commission européenne⁴. En outre, toute une série d'ateliers de renforcement

³ Le Groupe consultatif est composé des organismes suivants : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies, le Conseil norvégien pour les réfugiés et son Observatoire des situations de déplacement interne. Il fournit aux Parties à la CCNUCC un soutien technique et lui communique les connaissances les plus récentes, afin que la mobilité humaine soit prise en considération dans les négociations sur le climat mondial.

⁴ En 2015, des responsables politiques sont formés dans les six pays pilotes du projet suivants : République dominicaine, Haïti, Kenya, Maurice, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam.

des capacités sont organisés avec l'aide du Fonds de l'OIM pour le développement⁵ et avec des interlocuteurs nationaux et régionaux⁶.

- e) L'OIM participe activement au Groupe de travail sur le climat du Comité de haut niveau des Nations Unies sur les programmes, et contribue à l'action commune visant à promouvoir l'accord sur le changement climatique. Plus particulièrement, elle est à la tête des manifestations parallèles et des expositions sur le climat et la mobilité humaine organisées lors de la COP 21 et à des réunions préparatoires telles que les conférences sur les changements climatiques qui se tiendront à Bonn et à Genève respectivement en juin et en octobre 2015.
- f) Enfin, l'OIM a fait de la réponse aux besoins des pays les plus vulnérables au changement climatique une priorité, en raison de leur situation géographique et de leur niveau de développement socioéconomique. En conséquence, elle a renforcé sa coopération avec le Forum sur la vulnérabilité climatique et son Fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Le Forum sur la vulnérabilité climatique considère que les questions de migration et de déplacement sont particulièrement préoccupantes au regard du changement climatique, et les pays qui le composent s'efforcent de trouver une réponse multilatérale plus vigoureuse dans ce domaine, notamment par des programmes de renforcement des capacités.

18. En ce qui concerne ses interventions stratégiques en 2015, l'OIM apporte des contributions quant au fond à l'Initiative Nansen, consciente que la mobilité humaine dans le contexte de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe retient de plus en plus l'attention des décideurs à l'échelle internationale. En sa qualité d'invité permanent du Comité directeur de l'Initiative, de membre du Comité consultatif de l'Initiative et de participant au groupe des Amis de l'Initiative, l'OIM apporte régulièrement des contributions substantielles aux activités de l'Initiative Nansen. Elle a mobilisé son réseau mondial d'experts déployés dans ses bureaux régionaux, nationaux et infranationaux pour chacune des consultations régionales et consultations de la société civile menées par l'Initiative et pour les documents de recherche produits par celle-ci.

19. Le projet de programme de protection de l'Initiative Nansen fait écho au cadre complet que l'OIM a mis en place ces huit dernières années, depuis la création, en 2007, d'un point focal et d'un domaine d'action consacrés aux questions de migration, d'environnement et de changement climatique, afin de se préoccuper de la migration dans le contexte des catastrophes, de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sous l'angle de diverses possibilités d'action. En conséquence, l'OIM est désireuse et capable de jouer un rôle important lors des prochaines étapes de l'Initiative, et de faciliter la mise en œuvre de son programme en s'appuyant sur son mandat, son expertise, son expérience, sa couverture géographique, sa présence dans toutes les régions du monde et ses capacités sur le terrain.

20. Forte de son mandat et de son expérience, et conformément aux priorités arrêtées par ses Membres et en partenariat avec d'autres organisations, l'OIM est déterminée à poursuivre

⁵ En 2015 et en 2016, des responsables politiques bénéficieront d'une formation financée par le Fonds de l'OIM pour le développement dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Bangladesh, Maldives, Mali, Maroc et Népal.

⁶ Des sessions de formation régionales ont été organisées en République de Corée en 2013, en République-Unie de Tanzanie en 2014, et au Chili en 2014.

son action sur la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique par le dialogue politique, le renforcement des capacités et des activités opérationnelles. S'appuyant sur une approche axée sur les résultats, elle s'emploiera à obtenir les trois résultats suivants d'ici à 2020 : a) des acteurs et des forums internationaux, régionaux et nationaux ciblés sont convaincus de l'importance de la mobilité humaine dans les cadres traitant du changement climatique, sollicitent les conseils et l'appui de l'OIM et y donnent suite ; b) l'OIM anticipe les possibilités et les besoins futurs concernant la migration, l'environnement et le changement climatique et y donne suite ; c) d'autres acteurs reconnaissent que l'OIM fixe le programme d'action sur ces questions.